



12. Projet d'implantation d'un nouveau CPE sur le territoire de la municipalité – protocole d'entente entre le centre de la petite enfance la Giroflée et la municipalité des Bergeronnes;
13. AVIS DE PRÉSENTATION d'un règlement visant la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter un centre de la petite enfance (CPE) décrétant une dépense et un emprunt de 442 000, \$ pour en assurer le coût, remboursable en (20) ans;
14. Projet de mise aux normes des installations septiques au Camping Bon-Désir – demande d'ajout au certificat d'autorisation du MDDELCC no. 7330-09-01-0506401/401050510 pour la construction de 4 blocs de douches;
15. Demande d'achat d'un terrain municipal situé sur la rue du Versant et correspondant au lot 4 343 665;
16. Demande d'achat d'un terrain municipal situé au Lac Gobeil et correspondant au lot 4 342 967;
17. Vente de surplus d'équipements – pontons et ponceaux;
18. Groupe Sirois – contrat annuel de services parasites pour tous les édifices municipaux et les bâtiments du camping Bon-Désir ;
19. Projet de restauration du monument de pierre situé dans le secteur des Petites-Bergeronnes ;
20. Corporation touristique des Bergeronnes – demande d'exemption de taxes;
21. Correspondance et informations :
  - Abandon de la gestion de la rue Principale par le MTQ – dépôt de la lettre du MTQ du 20 mai 2015 annonçant à la municipalité des Bergeronnes, l'abandon de la gestion de la rue Principale et dépôt de la lettre du maire du 7 juillet 2015 adressée au directeur de la Côte-Nord du MTQ à cet effet,
  - MRC la Haute-Côte-Nord – projet de règlement relatif à la création d'un fonds de gestion et de mise en valeur dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État,
  - Comité de la Fête nationale sur la Côte-Nord – campagne au sujet des coupures de 20% du budget pour les célébrations de la Fête nationale,
22. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
  - Centre d'Activités de la Haute-Côte-Nord – demande d'utilisation de la grande salle et de la cafétéria de la Polyvalente des berges pour un souper-bénéfice,
  - Association du cancer de l'Est du Québec – demande de contribution financière,
  - Club de golf de Tadoussac – invitation au tournoi de golf du 14 août au profit d'Opération Enfant Soleil,
  - Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord – adhésion 2015.
23. Varia :
  - 23.1.1.
  - 23.1.2.

23.1.3.

24. Période de questions;

25. Fermeture de l'assemblée.

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

### **15-07-1917 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

- Lire au point 8.3 « Acquisition d'un téléviseur – recommandation du comité de gestion du camping » au lieu de « Acquisition de téléviseurs – choix d'un fournisseur »,
- Insérer le point « Achat d'une partie d'un terrain privé en vue d'augmenter la valeur et le potentiel de vente du terrain municipal adjacent à ce terrain » entre les points 13 et 14; décalant ainsi les autres points de un,
- À l'item « VARIA », ajout du point suivant :  
«Frais de déplacement de l'employé municipal responsable des travaux publics et de l'environnement, M. Patrice Noël, pour utilisation de son véhicule personnel durant la période estivale »

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

### **15-07-1918 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015, tel que présenté.

### **Suivi du procès-verbal du 8 juin 2015 – rapport de la directrice générale concernant les résolutions no. 15-06-1896 et 15-06-1899:**

- Transaction de vente des camions de pompiers :

Tel que demandé par le conseil dans sa résolution no. rés. 15-06-1896, le camion Chevrolet Chevy van, 1980 a été soumis à l'effet de surenchère aux deux soumissionnaires et a été vendu à M. Éric Maillet pour un montant de

500, \$ (taxes incluses); l'autre soumissionnaire, M. Joseph-Antoine Zacharie, ne s'étant pas présenté le jour de la rencontre d'adjudication planifiée par la directrice générale. Quant au camion Ford L-800, 1980, il a été vendu à l'entreprise Récupération Brisson pour un montant de 800, \$ (taxes incluses).

- Achat d'un climatiseur - vérification auprès d'un expert pour connaître la capacité nécessaire correspondant à la superficie du bureau d'accueil :

Tel que demandé par le conseil dans sa résolution no. 15-06-1896, après vérification auprès d'un expert dans le domaine de la climatisation, la capacité nécessaire correspondante à la superficie du bureau d'accueil à la municipalité est de 18000 BTU.

### 15-07-1919 Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2015, tel que présenté par la directrice générale.

### 15-07-1920 Transfert des crédits budgétaires au 30 juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le transfert de crédits budgétaires suivants, tel que déposé par la directrice générale :

No compte GL	Description du compte de dépense	Budget 2015	Transfert de crédits	Budget modifié	
<b>Gestion financière et administrative</b>					
02-130-00-452	Contrat et soutien PG	8 318	182	8 500	calcul taxes
<b>Gestion du personnels</b>					
02-160-00-412	Services juridiques	1 150	2751	3 901	Revendication territoriales
<b>Sécurité incendie</b>					
02-220-00-455	Immatriculation-Camion incendie	1 600	1145	2 745	Camion ville de Québec
02-220-00-522	Entretien et réparation-Caserne	2 043	2225	4 268	Toiture, lumière aux dell,inspection chubb edward 2014
<b>Transport aérien</b>					
02-370-00-526	Éntretien-Aéroport	0	366	366	Achat 2 drapeaux
<b>Réseaux de distribution de l'eau potable</b>					
02-413-00-521	Entretien réseaux	2 000	11832	13 832	Problématique eau gelé hiver 2014-2015
<b>Réseaux d'égouts</b>					
02-415-00-454	Formation	0	577	577	Apsam
02-415-00-522	Entretien station	1 000	1293	2 293	Réparation pompe
<b>Logement social</b>					
02-520-00-963	Contribution OMH	3 588	473	4 061	10% du déficit
<b>Parcs et terrain de jeux</b>					
02-701-51-520	Entretien-Parc	1 000	782	1 782	Poubelle subventionnée MRC

**Quilles**

02-701-90-522	Entretien-salle de quilles	500	573	1 073	Achats de produits pour allées de quilles aux 2 ans
<b>Bibliothèque</b>					
02-702-30-447	Services CRSBP	2 391	669	3 060	50% remboursement 335\$
02-702-30-453	Installation système informatique	1 500	1429	2 929	50% remboursement
		25 090	24 297	49 387	
02-451-12-953	Passif environnemental		-16175		
02-220-00-140	Rémunération incendie		-8122		
			0		

### 15-07-1921 Dépôt de la liste des comptes de juin 2015 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de juin 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **164 862.80 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

#### **DÉPENSES MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-06		
ACE - Louis-Philippe Lepage	Fourniture projet phase II camping	1 664.96 \$
ACE - Louis-Philippe Lepage	Fourniture	1 833.38 \$
Aero Covers	Drapeaux piste d'aviation	279.30 \$
Assaini Conseil	Test d'eau	1 011.78 \$
Atelier Brisson Gagné	Entretien pompe à eau, tondeuse - fourniture tondeuse	598.65 \$
Boivin Gauvin inc.	Détecteur de chaleur	44.84 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	Constat d'infraction	120.15 \$
Camping Québec	Minuterie douche, transformateur projet phase II camping	1 921.20 \$
Consultant S. Dufour	Consultant projet eau potable et usée	2 586.94 \$
Distribution Chlore Saguenay	Fourniture chlore	912.44 \$
Environnex	Test d'eau	143.99 \$
Équipements GMM	Contrat d'entretien mensuel photocopieur	156.99 \$
G.L.R.	Aliment souper St-Jean, 4 à 7 lancement politique familiale nouveaux arrivants et bénévoles - terre noire aménagement fleur – fourniture entretien ménager	917.54 \$
Garage J. Boulianne	Clé à cliquet combiné	84.75 \$
Gauthier Transport	Transport	20.63 \$
Hélène Gagnon	Plantes verte pour bacs à fraises stationnement	27.00 \$
Lépine (Produits sanitaires)	Crochet et nettoyeur tout usage	52.02 \$
Martin & Lévesque	Vêtements service incendie	216.95 \$
Medimage	Badge pour borne-fontaine, badge pour vêtement service incendie	333.95 \$

Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	238.80 \$	
Papeterie Escoumins	Emballage cadeaux politique familiale	16.96 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Asphalte froide - fourniture entretien aréna - fourniture projet phase II camping	676.68 \$	
Plomberie Conrad Martel	Selenoid projet phase II camping	330.44 \$	
Produits BCM ltée	Fourniture plomberie	372.59 \$	
Régie du bâtiment	Frais annuel ascenseur archéo	81.57 \$	
Roussel Informatique S.R.V. (Constructions)	Achat portable DELL, achat logiciel antidote, office 2013, graveur service incendie	1 212.70 \$	
Sans Bornes	Entretien chemins rue du fleuve et usine Bersaco	206.96 \$	
Signalisation Inter-lignes	Pièces et équipement pour borne incendie	5 448.39 \$	
Veolia	Panneaux arrêt-stop et pellicule rétrofléchissante	862.31 \$	
Vip Télécom	Analyseur de ph	147.74 \$	
Vip Télécom	Télécommunication	346.54 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>22 869.14 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-06</b>			
Société l'assurance automobile	Immatriculation camion incendie Ford Cargo	2 191.56 \$	5161
Videotron	Télécommunication et internet	253.58 \$	5220
La Croix Bleue	Assurance collective	1 515.07 \$	5222
Bell Canada	Télécommunication	133.71 \$	5223
Pascal Gaudreault	Frais congrès, déplacement formation target	252.18 \$	5224
Municipalité Tadoussac	Frais formation - cotisation annuelle	1 532.33 \$	5225
Jean-Martin Chamberland	Déplacement formation	36.90 \$	5226
Charles Lessard	Produits et article de nettoyage camion incendie	57.40 \$	5227
Ministre des Finances	Contribution police 1er versement sur 2	18 024.00 \$	5231
Croisières Essipit	Bathymétrie et prélèvements échantillon sédiments projet dragage (régie dévelop. PAJ)	7 266.42 \$	5232
Camping Bon-Désir	Remboursement au camping TPS TVQ	118.07 \$	5233
Johanne Maltais	Frais conciergerie	340.00 \$	5234
Luc Caron	Domage et intérêt	258.34 \$	5235
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	345.00 \$	5236
Poste Canada	Info municipal du 1er juin 2015	59.95 \$	5237
Alain Gauthier	Déplacement formation	23.40 \$	5239
Pascal Gaudreault	Déplacement et mousquetons	24.60 \$	5240
O.M.H des Bergeronnes	Contribution d'exploitation	4 061.00 \$	5241
Mélissa Gagnon	Nom de domaine site web	15.74 \$	5242
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire compte avril, mai et juin	350.72 \$	5243
Fisa	Cotisation syndicale	133.08 \$	5244
Les Promotions du St-Laurent	Cahier politique familiale imprimerie 500 copies	3 995.38 \$	5245
GCME Informatique	Système informatique bibliothèque remboursement 50%	2 720.13 \$	5276
Antonin L'Heureux	Rémunération location polyvalente	60.00 \$	5277
Municipalité Tadoussac	Frais entente intermunicipale incendie, remplissage cylindre	758.66 \$	5278
Bell Canada	Frais réparation télécommunication archéo	201.21 \$	5279
MRC Haute-Côte-Nord	Tablette conseil sans papier 50%	166.68 \$	5280
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	240.00 \$	5281
Mélissa Gagnon	Inspection mécanique camion incendie Ford Cargo	167.23 \$	5282
Poste Canada	Info municipal du 15 juin 2015	59.95 \$	5283
Videotron	Télécommunication et internet	249.67 \$	5284
Mélissa Gagnon	Guichet automatique remplissage	1 540.00 \$	5285
Francis Bouchard	Déplacement	49.50 \$	5286
Bell Canada	Télécommunication incendie	136.93 \$	5287
Louise Gauthier	Formation informatique	90.00 \$	5288

C.R.S.B.P.	Licence Citrix bibliothèque municipale	764.58 \$	5289
Johanne Maltais	Frais conciergerie	340.00 \$	5291
Ville de Québec	Achat camion incendie Ford Cargo	15 750.00 \$	5296
MRC Haute-Côte-Nord	Quote part administration et évaluation foncière	16 739.00 \$	5297
Alexis Bouchard	Musicien St-Jean Baptiste, remboursement budget St Jean	800.00 \$	5298
Yvon Tremblay	pergolas située à l'église , fabrication poubelle payé par la MRC et réparation sentiers de la falaise et sentier de la plage mettre sécuritaire ces endroits	656.00 \$	5299
Amusement SC	Location jeux gonflables St-Jean (remboursement réparti entre budget St-Jean et budget politique familiale)	862.31 \$	5300
Les Entreprises Carl Brassard	Installation lumières de rues au DEL - achat lumières au DEL 18786.92\$	24 719.63 \$	5303
Les Entreprises Carl Brassard	Installation triplex fosse septique et autre frais électricité phase II camping - vérification lumières église 220.75\$, lunette de sécurité 41.53\$ (10)	10 723.68 \$	5304
Carte Corpo-rate	Frais carte essence petit outils et véhicules	323.97 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence petits outils et véhicules	665.92 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 31 jours	206.12 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	4 648.16 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	11 297.37 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	1 113.49 \$	Auto
Standard Life	Cotisation assurance collective	2 126.70 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>139 165.32 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>162 034.46 \$</b>	

## DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-06			
G.L.R.	Aliments	153.40 \$	
Transport Imbeault	Soudure banc	9.20 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>153.40 \$</b>	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-06			
Vidéotron	Télécommunication	102.51 \$	5238
Brasserie Labatt	Bière	100.82 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	2 409.87 \$	Auto
Visa Desjardins	Location paiement directe	61.74 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>2 674.94 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>2 828.34 \$</b>	

### Camping Bon-Désir :

#### 15-07-1922 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de juin 2015, tels que mentionnés dans le rapport.

**15-07-1923 Dépôt de la liste des comptes de juin 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de juin 2015**

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **20 024.71 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
 CAMPING BON-DÉSIR**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-06</b>			
ACE - Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien	275.81 \$	
ACE - Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien	1 728.88 \$	
Agence Bix	Réservation nom de domaine	182.81 \$	
Atelier Brisson Gagné	Entretien petites machineries	1 317.64 \$	
Camping Québec	Cartons de visiteur	130.83 \$	
Communication radiotech	Location radio	68.81 \$	
Constructions S.R.V.	Creuser tuyaux d'eau	724.34 \$	
Enseignes aux quatre vents	Infographie pancarte camping	517.39 \$	
Épicerie G.L.R.	Aliments	857.83 \$	
Eugène Allard	Fourniture entretien ménage	153.31 \$	
Gauthier Transport	Transport	38.09 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Pantalon de sécurité	180.50 \$	
Produits BCM	Fourniture entretien plomberie	618.19 \$	
Rénovations J.M.B.R.	Fourniture entretien et matériel boutique	481.64 \$	
Solugaz	Location réservoir propane	956.46 \$	
Souvenir Héritage	Vêtements pour l'entretien ménage	96.58 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>8 329.11 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-06</b>			
Fernand Gagnon	Bois	3 600.00 \$	408
Anik Gagnon	Matériel pour boutique et serviette pour chalet	243.05 \$	409
Renaud Bouchard	Déplacement	70.00 \$	410
Imprimerie Charlevoix	Impression plan du camping et dépliant	927.85 \$	411
Petite caisse	Fonds caisse de change	550.00 \$	412
Renaud Bouchard	Déplacement	70.00 \$	413
Luc Gagnon	Coffres à outils	64.23 \$	414
Julie Chartier	Remboursement réservation	28.96 \$	426
Petite caisse	Fonds caisse de change	600.00 \$	427
Francis Bouchard	Déplacement	39.60 \$	428
Réjean Lacasse	Adaptateur	160.86 \$	429
Anik Gagnon	Réparation pédalos	279.38 \$	430
Charles Lessard	Grille BBQ	17.25 \$	431



Joseph Kroeger	Remboursement réservation	152.26 \$	432
Bell Canada (sans frais)	Télécommunication	41.14 \$	Accès D
Bell Mobilité	Internet	80.71 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence machineries	424.08 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 213.70 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	2 958.06 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location paiement directe	174.47 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>11 695.60 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>20 024.71 \$</b>	

**15-07-1924 Acquisition d'un téléviseur – recommandation du comité de gestion du camping**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du camping a déposé une recommandation au conseil pour équiper la salle communautaire du camping d'un téléviseur à écran plat de grande dimension

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser l'achat d'un téléviseur à écran plat pour un montant maximum de 2 000, \$.

**Période de questions :**

Le maire répond aux questions de l'assistance

**15-07-1925 Adoption du règlement numéro 2015-095 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur afin de permettre d'implanter et de régir une seule antenne de télécommunication dans la zone 100-F et ses équipements**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les plans sous les numéros 2015-095-01, 2015-095-02, sont joints au présent règlement pour en faire partie intégrante à toutes fins que de droits;

CONSIDÉRANT QUE le feuillet de spécifications sous le numéro 2015-095-03 joint au présent règlement modifie la grille des spécifications en vigueur à l'égard de la zone concernée et fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droits ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 1er juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, APRÈS AVOIR DONNÉ L'OPPORTUNITÉ À TOUT INTÉRESSÉ DE SE FAIRE ENTENDRE, AUCUN COMMENTAIRE N'ÉTANT ÉMIS

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le règlement numéro 2015-095 modifiant le *Règlement de zonage* portant le numéro 2010-050, lequel décrète et statue ce qui suit:

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins de droit.

2. MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR LA ZONE 100-F

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du *Règlement de zonage* numéro 2010-050, est modifiée afin :

1° de permettre l'usage d'antenne de télécommunication comme usage spécifiquement autorisé dans la zone 100-F ;

2° d'ajouter la note C-4 suivante dans la colonne « Notes générales » :

« C-4 : Une seule antenne de télécommunication est autorisée dans la zone ».

3° d'ajouter la note N-5 suivante dans la colonne « Notes générales » :

« N-5 : Malgré les normes d'implantation applicables à une antenne de télécommunication inscrites aux articles 10.2.1, 10.2.2 et 10.2.3, les normes applicables à une antenne de télécommunication dans la zone 100-F sont les suivantes :

1. Une antenne de télécommunication doit être localisée à une distance minimale de 28 mètres d'une rue;
2. Une antenne de télécommunication doit être localisée à une distance minimale de 7,62 mètres de toute autre ligne de terrain ;
3. Aucun bâtiment ayant une occupation permanente et aucun emplacement résidentiel ne peut être situé à l'intérieur de l'aire de protection égalant un rayon équivalent à 75% de la hauteur de l'antenne depuis cette dernière. »

La grille des spécifications est modifiée en conséquence comme en fait foi la grille sous le numéro 2015-095-03 joint au présent règlement.

### 3. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 13<sup>e</sup> jour de juillet 2015

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

**15-07-1926 CPE la Giroflée – diminution de l’aide financière du gouvernement de 50% et engagement financier de la municipalité**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes et le Centre de la petite enfance La Giroflée ont déposé une demande auprès du ministère de la Famille pour l’implantation du projet CPE de 21 places;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a déjà confirmé l’octroi de 21 places;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a modifié son programme de financement des infrastructures pour ainsi diminuer à 50% sa contribution de financement pour l’amélioration locative;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

la conseillère Manon Brassard s’abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité des Bergeronnes confirme son engagement financier de l’ordre de 92 000, \$, soit, 50% des coûts du programme de financement des infrastructures pour l’amélioration locative et tout dépassement de coût dans le respect des normes du ministère de la Famille.

**15-07-1927 Projet d’implantation d’un nouveau CPE sur le territoire de la municipalité – protocole d’entente entre le centre de la petite enfance la Giroflée et la municipalité des Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, suivant l’article 7 du *Code municipal*, acquérir, construire et aménager sur son territoire un immeuble

qui peut être loué à titre onéreux, en tout ou en partie, au profit d'un centre de la petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE le centre de la petite enfance « La Giroflée » ayant son siège social au 5, 2<sup>e</sup> Avenue, à Forestville, a manifesté son intérêt pour implanter un nouveau CPE sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les parties désirent tout mettre en œuvre pour que ce nouveau CPE soit opérationnel à compter du mois d'avril 2016;

CONSIDÉRANT, à cette fin, que le conseil municipal entend procéder à la construction d'un nouveau bâtiment, dont le montant de la dépense a été estimé par Mme Monique Brunet, architecte, en date du 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Municipalité signifie clairement son intention de mener à terme ce projet en étant assurée par ailleurs que le CPE La Giroflée conclura un bail de location pour une durée initiale de 10 ans et dont le loyer servira en partie au financement du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet est d'intérêt public, notamment afin d'offrir un service de garde de qualité pour les jeunes familles, en plus de constituer un attrait important pour que de nouvelles jeunes familles puissent s'établir sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT, à cette fin, qu'il y a lieu d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à conclure un protocole d'entente avec le CPE La Giroflée où la Municipalité contractera l'engagement, conditionnellement à l'adoption de son règlement d'emprunt, d'ériger un nouveau bâtiment et, en contrepartie, le CPE La Giroflée s'engagera à conclure un bail de location pour une durée initiale de 10 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

la conseillère Manon Brassard s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE le conseil municipal accepte de conclure un protocole d'entente avec le CPE La Giroflée dont les termes et conditions sont énoncés au document versé aux archives de la Municipalité sous la cote 401-130-1733 comme ici au long récit;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ce protocole d'entente.

#### AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation d'un règlement visant la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter un centre de la petite enfance (CPE) décrétant une dépense et un emprunt de 442 000, \$ pour en assurer le coût, remboursable en (20)ans

---

Je, soussigné, Réjean Lacasse, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement visant la construction d'un nouveau bâtiment pour

abriter un centre de la petite enfance (CPE) décrétant une dépense et un emprunt de 442 000, \$ pour en assurer le coût, remboursable en (20)ans.

**15-07-1928 Achat d'une partie d'un terrain privé en vue d'augmenter la valeur et le potentiel de vente du terrain municipal adjacent à ce terrain**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en vente les deux terrains municipaux adjacents à celui de la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QU'un de ces terrains est de forme irrégulière;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une parcelle de 300 m<sup>2</sup> à ce terrain en augmenterait sa valeur et son potentiel de vente pour une éventuelle construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris une démarche auprès du propriétaire du terrain adjacent à ce terrain en vue d'acquérir cette parcelle et qu'il en demande 1 500, \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité achète de M. Bob Veilleux, la parcelle de terrain correspondant à une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> au montant fixe de 1 500, \$,

QUE la municipalité défraie les coûts de notaire et d'arpenteur pour l'acquisition de ce terrain,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié,

QUE le montant total soit pris à même le budget de fonctionnement.

**15-07-1929 Projet de mise aux normes des installations septiques au Camping Bon-Désir – demande d'un certificat d'autorisation du MDDELCC pour la construction de 4 douches et mandat à la firme Assaini-Conseil pour présentation de la demande au ministère**

---

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation no. 7330-09-01-0506401/401050510 a été émis par le MDDELCC en date 8 avril 2014 pour la réalisation du projet de mise aux normes des installations septiques au Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en fonction 4 douches au Camping dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est assujettie à l'art. 32 de la LQE et que ce projet n'est pas inscrit au certificat d'autorisation émis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Assaini-conseil est mandataire pour la municipalité dans le dossier;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la municipalité, la firme a transmis une offre de services pour présenter une demande d'autorisation au MDDELCC à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité autorise la firme Assaini-conseil à soumettre au MDDELCC, une demande d'autorisation pour l'ajout de 4 douches au projet de mise aux normes des installations septiques initial,

QUE directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous documents inhérents à cette demande.

**15-07-1930 Demande d'achat d'un terrain municipal situé sur la rue du Versant et correspondant au lot 4 343 665**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'acquisition du terrain appartenant à la municipalité correspondant lot 4 343 665 situé dans le secteur de la rue du Versant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité acquiesce à la demande de M. Claude Lessard et accepte de vendre le terrain municipal correspondant au lot 4 343 665 au coût de 6, \$ du mètre<sup>2</sup>,

QUE le montant total de la vente soit déterminé d'après la superficie réelle du terrain apparaissant sur le plan d'arpentage officiel que l'acheteur devra déposer à la municipalité avant la signature de l'acte notarié,

QUE l'acheteur s'engage à :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente,
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais, s'il y a lieu,
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente, s'il y a lieu.

**15-07-1931 Demande d'achat d'un terrain municipal situé au Lac Gobeil et correspondant au lot 4 342 967**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une nouvelle demande de M. Patrice Girard, propriétaire d'un chalet situé au lac Gobeil, pour acquérir le lot 4 342 967 appartenant à la municipalité et adjacent à sa propriété, pour y implanter une installation septique afin de rendre sa propriété conforme à la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'acheteur mandate une firme d'expert pour la réalisation d'une étude de caractérisation du sol pour l'implantation d'une installation septique conforme pour un bâtiment déjà existant,

QUE la municipalité rendra sa décision après analyse du rapport de caractérisation du sol déposé par l'acheteur.

#### **15-07-1932 Vente de surplus d'équipements – pontons**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se départir d'un surplus d'équipements comprenant 13 pontons en bois franc de 8 pi x 16 pi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité publie une offre de vente des équipements énumérés précédemment,

QUE le montant de base pour chaque ponton soit établi à 250, \$,

QUE la municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions,

QUE la directrice générale informe le conseil du résultat de la vente, s'il y a lieu.

#### **15-07-1933 Groupe Sirois – contrat annuel de services parasitaires pour tous les édifices municipaux et les bâtiments du camping Bon-Désir**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de l'entreprise Groupe Sirois pour des services antiparasitaires pour tous les bâtiments municipaux incluant le bâtiment municipal, la caserne de pompier, le centre civique, le centre Archéo Topo, la station de pompage et de chloration et le camping pour un montant 1 000, \$ par année;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte le contrat de services antiparasitaire proposé par l'entreprise Groupe Sirois pour un montant forfaitaire de 1 000, \$ par année (taxes en sus).

**15-07-1934    Projet de restauration du monument de pierre situé dans le secteur des Petites-Bergeronnes**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'un particulier pour restaurer le monument de pierre situé dans le secteur des Petites-Bergeronnes et la possibilité de le déplacer;

CONSIDÉRANT QUE le monument est implanté sur un lieu-dit rappelant l'histoire d'une époque vécue aux Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil est intéressé à voir le montage final du projet envisagé par M. Jean-François Desbiens et transmettre son approbation par la suite;

QUE la directrice générale indique à M. Desbiens que le monument ne peut être déplacé pour la raison invoquée précédemment.

**15-07-1935    Corporation touristique des Bergeronnes – demande d'exemption de taxes**

---

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique de Bergeronnes a transmis une demande d'aide financière correspondant au montant des taxes foncières qu'elle paie à la municipalité, soit 1 542.33 \$ incluant les services d'eau et d'ordures ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique de Bergeronnes est un organisme à but non lucratif vouée principalement au développement du tourisme local ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est de l'intérêt de la communauté d'encourager cet organisme dans la poursuite d'une de ses activités, soit l'accueil touristique aux Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une contribution financière de 1 542.33 \$ à la Corporation touristique de Bergeronnes pour l'année 2015.

**Correspondance et informations :**

- Abandon de la gestion de la rue Principale par le MTQ – dépôt de la lettre du MTQ du 20 mai 2015 annonçant à la municipalité des Bergeronnes, l'abandon de la gestion de la rue Principale et dépôt de la lettre du maire du 7 juillet 2015 adressée au directeur de la Côte-Nord du MTQ à cet effet,
- MRC la Haute-Côte-Nord – projet de règlement relatif à la création d'un fonds de gestion et de mise en valeur dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État,



- Comité de la Fête nationale sur la Côte-Nord – campagne au sujet des coupures de 20% du budget pour les célébrations de la Fête nationale,

**Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :**

**15-07-1936 Centre d'Activités de la Haute-Côte-Nord – demande d'utilisation de la grande salle et de la cafétéria de la Polyvalente des berges pour un souper-bénéfice**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil acquiesce à la demande du Centre d'activités de la Haute-Côte pour l'utilisation de la salle de quilles à titre gratuit pour la tenue d'un souper-bénéfice le 12 septembre 2015.

**15-07-1937 Association du cancer de l'Est du Québec – demande de contribution financière**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande de contribution financière transmise par l'Association du cancer de l'Est du Québec.

**15-07-1938 Club de golf de Tadoussac – invitation au tournoi de golf du 14 août au profit d'Opération Enfant Soleil**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser une contribution de 50, \$ au Club de golf de Tadoussac au profit d'Opération Enfant Soleil.

**15-07-1939 Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord – adhésion 2015**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser le montant de la cotisation d'adhésion annuelle de 150, \$ à la Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord.

**VARIA :**

**15-07-1940 Frais de déplacement de l'employé municipal responsable des travaux publics et de l'environnement, M. Patrice Noël, pour utilisation de son véhicule personnel durant la période estivale**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du camping de pouvoir utiliser les services de M. Patrice Noël, employé municipal responsable des travaux publics et de l'environnement, pour effectuer certaines tâches administratives pour le camping;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion, M. Noël, doit aussi effectuer certains déplacements sur le territoire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements au camping ne doivent s'effectuer qu'en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE M. Noël doit effectuer ces déplacements au camping et sur le territoire avec son propre véhicule; celui de la municipalité étant utilisé par l'homme d'entretien de façon quotidienne durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser un montant forfaitaire de 30, \$ par semaine en compensation pour les déplacements effectués par M. Patrice Noël pour la période de l'été, soit de la mi-juin à la fin du mois d'août,

QUE le conseil pourra reconsidérer ce montant à la suite d'une évaluation des besoins.

**Période de questions :**

Le maire répond aux questions de l'assistance

**15-07-1941 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h24.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Lynda Tremblay  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*